



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du
Ternois
8 Place du Président Mitterrand
62 130 Saint-Pol-sur-Ternoise

(contact@ternoiscom.fr
r-urbanisme@ternoiscom.fr)

Lille, le 7 juillet 2020

Objet : Décision après examen au cas par cas de la modification du plan local
d'urbanisme de la commune de Frévent
N° d'enregistrement Garance : 2020_4353

Monsieur le Président,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale d'autorité
environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération
distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copie : Préfecture du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France